

DEC142308DR08

Décision portant nomination de M. Maurad HAMAI DI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant renouvellement [de l'unité mixte n°7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » ;

Vu la décision DEC141833INSHS en date du 05 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 juin 2012 ;

Considérant que M. Maurad HAMAI DI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 25 septembre au 18 octobre 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Maurad HAMAI DI, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » à compter du 1^{er} septembre 2014 .

M. Maurad HAMAI DI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Maurad HAMAI DI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10 juillet 2015

Le directeur par intérim
Cédric AUDEBERT

Visa du président de l'Université
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR